

AR PREFECTURE

006-210601571-2018 0212-DCM2018A4-DE
Reçu le 22/02/2018



GUICHET UNIQUE

Inscriptions aux services

ENFANCE JEUNESSE EDUCATION

et

CAISSE DES ECOLES

Guichet Unique
177 Av Alphonse Toreille
Centre Toreille 2ème étage

☎ : 04.93.58.23.70

Courriel : guichetunique@ville-vence.fr

28/11/2017

Le Guichet Unique de la ville de Vence centralise la gestion des inscriptions et de la facturation pour les services suivants :

- Restauration scolaire,
- Accueils pré et post scolaires,
- Accueils de Loisirs : Marc Chagall, Passeport Vacances, la Maison de la Jeunesse et des Loisirs (MJL).

Et facturation pour le Multi Accueil municipal Véga,

Horaires et périodes d'ouverture

Du lundi au vendredi :

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Mardi de 8h30 à 12h30 - fermé l'après-midi
Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h30 - fermé l'après-midi

Fermétures annuelles :

3 semaines en août
1 semaine entre Noël et Nouvel an

Contacts structures d'accueils extrascolaires :

Accueil de loisirs Marc Chagall : 04.93.58.94.07
Maison de la Jeunesse et des Loisirs : 04.93.58.43.37
Passeport vacances: 04.93.58.44.50

Fiches d'inscription :

- Fiche famille ;
- Fiches(s) enfant(s) ;

Pièces à fournir : uniquement des originaux

- Livret de famille (si non fourni au guichet unique lors de l'inscription administrative à l'école) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, tél. fixe,) ;
- Attestation de vaccinations ou carnet de santé ;
- Photo d'identité de l'enfant ;
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile couvrant l'enfant sur les temps péri et extra scolaires ;
- En cas de divorce ou de séparation fournir l'extrait du jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales précisant le lieu de résidence et les modalités de garde (si non fourni au guichet unique lors de l'inscription administrative à l'école).

Pièces complémentaires pour l'inscription aux accueils de loisirs : AL Marc Chagall, AL Passeport vacances, Maison de la Jeunesse et des Loisirs, Accueils périscolaires**Pour les Accueils de Loisirs Chagall, Passeport, M.J.L., accueils périscolaires :**

- Fiche sanitaire Accueils de Loisirs à télécharger sur le portail famille <http://portailfamille.vence.fr> ou à retirer au guichet ;
- Justificatif d'emploi de – de 3 mois pour les deux parents (*attestation d'employeur ou dernière fiche de paie, extrait de KBIS ou copie registre du commerce, carte professionnelle, feuille de soins barrée, carte d'étudiant*) ;
- Attestation de votre quotient familial CAF au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- Pour les familles n'ayant pas de droits ouverts à la CAF fournir l'avis d'imposition sur le revenu N-2
- indiquer le régime de sécurité sociale et le numéro d'allocataire, Monaco, MSA, Maritime, autres.

Pour l'Accueil de Loisirs Chagall :

- Certificat de scolarité pour les enfants de moins de 4 ans scolarisés à l'extérieur de Vence.

Pour l'Accueil de Loisirs MJL :

- Fiche sanitaire MJL à télécharger sur le portail famille <http://portailfamille.vence.fr> ou à retirer au guichet ;
- Certificat médical à télécharger sur le portail famille ou à retirer au guichet à faire compléter par votre médecin ;
- Test à la pratique des activités aquatiques et nautiques, pour les activités de vacances de printemps et d'été.

NB : Toute inscription sera définitive après approbation et signature du règlement intérieur de chaque structure par les parents ou représentants légaux.

La famille s'engage à signaler au guichet unique pour la mise à jour de leur dossier, tout changement de situation en cours d'année : *changement d'adresse, changement de coordonnées téléphoniques, de situation familiale.....*

Le dossier est à retourner complété, signé et accompagné des justificatifs réglementaires dans les délais impartis.

AR PREFECTURE

006-210601571-20180212-DCM2018A4-DE

Reçu le 22/02/2018

LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION **DOCUMENTS A FOURNIR POUR LES RENOUELEMENTS**

Fiches d'inscription :

➤ La Fiche Enfant pré remplie est distribuée à votre enfant par l'intermédiaire de l'école pour les élèves de primaire. Cet imprimé est délivré début juin ; il est à rendre impérativement 1^{ère} semaine de juillet. Passé ce délai le dossier ne sera pas traité en priorité. Vous devez vérifier que les informations qui y sont indiquées sont toujours valables, dans le cas contraire y apporter les corrections.

Cocher les activités et les jours auxquels vous souhaitez inscrire votre enfant.

➤ La Fiche Famille.

Pièces à fournir : uniquement des originaux

- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile couvrant l'enfant sur les temps péri et extra scolaires ;
- Photo d'identité de l'enfant ;
- Attestation de vaccinations ou carnet de santé si l'enfant a eu des rappels dans l'année.

Pièces complémentaires pour l'inscription aux accueils de loisirs : AL Marc Chagall, Passeport vacances, Maison de la Jeunesse et des Loisirs, accueils périscolaires.

Pour les Accueils de Loisirs Chagall, Passeport, Accueils périscolaires :

- Fiche sanitaire Accueils de Loisirs à télécharger sur le portail famille <http://portailfamille.vence.fr/> ;
- Justificatif d'emploi de - de 3 mois pour les deux parents (*attestation d'employeur ou dernière fiche de paie, extrait de KBIS ou copie registre du commerce, carte professionnelle, feuille de soins barrée, carte d'étudiant*).

Pour l'accueil de Loisirs MJL :

- Fiche sanitaire MJL à télécharger sur le portail famille <http://portailfamille.vence.fr> ou à retirer au guichet ;
- Certificat médical à télécharger sur le portail famille ou à retirer au guichet à faire compléter par votre médecin ;
- Test à la pratique des activités aquatiques et nautiques, pour les activités de vacances de printemps et d'été.

NB : Toute inscription sera définitive après approbation et signature du règlement intérieur de chaque structure par les parents ou représentants légaux.

La famille s'engage à signaler au guichet unique pour la mise à jour de leur dossier, tout changement de situation en cours d'année : *changement d'adresse, changement de coordonnées téléphoniques, de situation familiale.....*

Le dossier est à retourner complété, signé et accompagné des justificatifs réglementaires dans les délais impartis.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

1/ ACCUEIL DE LOISIRS MARC CHAGALL**a) Inscriptions :**

- **Pour les mercredis :** Inscription pour l'année scolaire ou pour une période comprise entre chaque vacances scolaires.

- **Pour les vacances scolaires :** Inscription sur la base d'une semaine complète (5 jours).

- Pour chaque période de vacances scolaires

Ou

- Par trimestre, soit :

Pour les vacances d'Automne et de fin d'année, à l'issue des vacances d'été

Pour les vacances d'hiver et de printemps, à l'issue des vacances de fin d'année

Pour les vacances d'été, à l'issue des vacances de printemps.

(Se reporter au calendrier des Accueils de Loisirs).

Les jours d'inscription sont définis dans le calendrier des Accueils de Loisirs affichés sur site, diffusés sur le portail famille, au Guichet Unique, ainsi que sur le site FB de la ville de Vence.

b) Clôture des inscriptions

Pour les vacances : 2 semaines avant la période de vacances concernée.

c) Désistements seront possibles sur courrier ou courriel au Guichet Unique seulement.

- **Pour les mercredis :**

- Désistements possibles 2 semaines avant le jour de fréquentation.

- **Pour les vacances scolaires :**

- Désistements possibles au plus tard 2 semaines avant le jour de fréquentation.

Si ce délai n'est pas respecté l'activité vous sera facturée.

2/ PASSEPORT VACANCES**a) Inscriptions :**

- Pour les **petites** et **grandes vacances** : inscriptions ouvertes 4 semaines avant la période.

b) Clôture des inscriptions : 2 jours avant le début de la période concernée.

c) Désistements seront possibles s'ils sont effectués par courrier ou par courriel 2 semaines au minimum avant le jour de fréquentation.

Si ce délai n'est pas respecté l'activité vous sera facturée.

3/ MAISON de la JEUNESSE et des LOISIRS**a) Inscriptions :**

- les **petites** et **grandes vacances** scolaires seront ouvertes 3 semaines avant la période et

- les **séjours, week end, stages** de découverte et **soirées** se feront de la même façon

b) Clôture des inscriptions 2 jours avant le début de la période concernée.

c) Les désistements seront possibles s'ils sont effectués par courrier ou par courriel 2 semaines au minimum avant le jour de fréquentation.

Si ce délai n'est pas respecté l'activité vous sera facturée.

Aucune inscription ne sera prise en compte ni par courrier ni par courriel.

a) Inscriptions :

L'inscription à la restauration scolaire se fait à l'année, avec la possibilité de choisir le nombre de jours par semaine selon vos besoins.

L'inscription en cours d'année s'effectuera par courrier ou par courriel au guichet unique 2 semaines avant le jour de présence.

Pour les familles en garde alternée, chaque parent se doit d'effectuer l'inscription correspondante à la période le concernant.

b) Désistements :

Les désistements seront possibles s'ils sont effectués 2 semaines au minimum avant le jour de fréquentation :

- par courriel à guichetunique@ville-vence.fr ;
- par courrier ;
- Sur le portail famille.vence.fr dans votre espace personnel.

Si ce délai n'est pas respecté l'activité vous sera facturée.

5/ ACCUEILS PERISCOLAIRES**a) Inscriptions :**

L'inscription aux accueils périscolaires se fait à l'année, avec le choix du ou des jours de fréquentation par semaine de l'enfant

L'inscription en cours d'année s'effectuera par courrier ou par courriel au guichet unique 1 semaine avant le jour de présence.

Pour les familles en garde alternée, chaque parent se doit d'effectuer l'inscription correspondante à la période le concernant

b) Désistements :

Les désistements seront possibles s'ils sont effectués 1 semaine au minimum avant le jour de fréquentation :

- par courriel à guichetunique@ville-vence.fr ;
- par courrier ;
- Sur le portail famille.vence.fr dans votre espace personnel.

Si ce délai n'est pas respecté l'activité vous sera facturée.

Les inscriptions à caractère exceptionnel ou situation d'urgence seront traitées au cas par cas au guichet unique

La facture mensuelle est établie en fin de mois. Elle sera remise à votre enfant ou mise en ligne sur le portail famille.

Les factures peuvent être payées :

- **Sur le Portail Famille**, en ligne sur <http://portailfamille.vence.fr/>

Ou

- **Au guichet unique :**

- Par carte bancaire,
- En numéraire,
- Par chèque bancaire libellé : - à l'ordre de la **Caisse des écoles de Vence** pour la restauration, les accueils périscolaires,
- à l'ordre de la **régie ville guichet unique** pour les accueils de loisirs et crèche
- Par CESU :
 - pour les enfants de moins de 6 ans (crèche, accueil de loisirs et périscolaires) ;
 - pour les enfants de plus de 6 ans (accueils périscolaires).

1/ RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEILS PERISCOLAIRES

Déductions - Régularisations

a) Les **déductions** sont effectuées en cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical au guichet unique, pour des absences au moins égales à une semaine.

b) Les **régularisations** seront effectuées sur la facture suivante si le justificatif est présenté post facturation.

2/ ACCUEILS de LOISIRS M. CHAGALL, PASSEPORT et MAISON de la JEUNESSE et des LOISIRS

Déductions - Régularisations

a) Les **déductions** sont effectuées en cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical au guichet unique, uniquement pour des absences de **3 jours consécutifs minimum**.

b) Les **régularisations** seront effectuées sur la facture suivante si le justificatif est présenté post facturation.